

*HiSCoD*

**Occitanie**

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

Évènement	Évènement à Castres le 9 mai 1786
Identifiant	HISCOD_04535
Date	Année 1786 Mois : Mai Jour : 9 Jour de la semaine : Mardi
Localisation	Lieu historique : Castres Lieu : Castres Code commune : 81065 Latitude : 43.6037406530978 Longitude : 2.24140022423756
Unités administratives historiques	Entité politique : Royaume de France Entité administrative : Toulouse Sous-entité administrative : Castres
Unités administratives	Pays : France Entité administrative : Occitanie Sous-entité administrative : Tarn
Caractéristiques	Typologie HiSCoD : Conflit lié au travail ; Typologie originale : Type 1106 : Grève dans le secteur industriel (même non accompagnée de violences) Nombre de participants : 35 Participation féminine : Oui

## Présentation du contenu

Description (langue originale) : Résumé de la fiche Jean Nicolas n° 4788 : « 35 garçons papetiers ont formé "une association pour faire cause commune". Ils ont fait des règlements entre eux et prononcent des amendes contre ceux qui ne respectent pas leurs directives. Enfin, ils se sont mis en grève pour leurs salaires : "cette espèce de police séditeuse", introduite par quelque ouvrier mutin et entreprenant vient d'être portée à son comble puisque à raison de certaine prétention relative à une augmentation de salaire qui bien loin d'avoir lieu dans ce moment où les denrées de première nécessité sont à bas prix, devraient être diminués, leur ayant été augmenté par votre médiation [celle de l'intendant] il y a environ 10 ans... lesdits garçons ont entièrement abandonné toutes les fabriques depuis ce matin, tandis que la matière était prêtée à être employée, et ont prononcé une amende de 60 £ contre [ceux] qui continueraient de travailler... Ils se sont même jactés d'avoir écrit aux garçons et ouvriers des autres fabriques des autres diocèses et provinces de ne venir travailler qu'autant qu'on leur augmenterait leur salaire...". Ils réclament 10 écus de gage et 1 sol par porche, alors qu'ils n'ont que 19 à 21 £ de gages et 8 deniers par porche. Sur ordre de l'intendant, le subdélégué organise une conciliation. Les fabricants refusent toute augmentation, mais demandent qu'on n'emprisonne pas les ouvriers, ce qui leur est accordé (7 juin). En août, 3 garçons qui prétendaient infliger une amende à un autre, sont emprisonnés durant une nuit pour "indocilité" par le subdélégué. »

Description (anglais) : -

## Bibliographie

Sources primaires : Bibliothèque François-Lebrun, Université Rennes 2, Fiche Jean Nicolas n° 4788.Arch. dép. Hérault, C 2680.

Bibliographie : Nicolas, Jean (2002). La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789). Paris : Gallimard, p. 610.

## Notes

Auteur(s) : Elie Pélaquier

Contributeur(s) : Jean Nicolas, Cédric Chambru, Renan Donnerh

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19